

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 mai 2015 – 20h00

Présents : ROUGALE Alain, BOUVIER Jean-Pierre, GRABIAS Franck, LIEVEAUX Jean-Paul, COTTE Cyril, NOUEN Marie-Ange, CALVEZ Gilles, GODEAU Christian, PECOUL Michel-Pierre, MARTIN Frédéric VALLIER Sébastien

Représentés :

Excusé :

Secrétaire : Christian GODEAU

A 20h00 m. le Maire ouvre la séance et constate que les 11 élus sont présents, le quorum est atteint.

Délibération N° 1: tarification piscine:

M. PECOUL rappelle que les tarifs de la piscine ont déjà été réajustés en 2014, et qu'il ne s'agit pas de les modifier mais de prévoir un tarif "Groupe scolaire". Il est proposé el tarif de 38€ / séance. Il précise aussi que le conseil Départemental a reconduit la gratuité des transports pour 2015. Une seule commune utilise ce tarif pour ces scolaires, Château-bernard.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE VALIDER les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015

TARIFS :

- Journée : 4,00 €
- Matinée : 2,00 €
- Après-midi 3,00 €
- Fin de Journée (17h – 19h) 2,00 €

ENFANTS : (- de 16 ans)

Gratuit pour les – de 4 ans

- Journée : 3,00 €
- Matinée : 1,50 €
- Après-midi 2,00 €

ABONNEMENT ET CARTES :

- CARTE 6 ENTREES ADULTE : 15,00 €
- CARTE 6 ENTREES ENFANT : 10,00 €
- CARTE SAISON ADULTE : 55,00 €
- CARTE SAISON ENFANT : 35,00 €

GROUPES TOUT HORAIRES : 2,00 €

(à partir de 10 personnes)

GROUPES SCOLAIRES : 38,00 € la séance

La grille des tarifs ainsi proposée est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 2: Redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire expose qu'une délibération de redevance d'occupation du domaine public a été prise le 26 juin 2009 pour les restaurateurs et les débitants de boissons. Cette délibération fixe à 2,30 € le m² la redevance due à la commune. Il s'agit par la présente délibération de proposer d'augmenter légèrement ce montant désormais et également de prévoir une redevance pour les cirques et les foires utilisant le domaine public.

La question d'une hausse du tarif marché est abordée.

Gilles CALVEZ s'interroge sur la délibération donnant pouvoir au Maire pour fixer l'autorisation d'occupation. Il est répondu qu'il s'agit d'une possibilité dans le cadre du pouvoir de police du Maire pour limiter la durée de l'installation d'un occupant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER de fixer 2,50 € m² le tarif forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public pour les débitants de boissons et les restaurateurs à compter du 1^{er} janvier 2015, et ce quelque soit la durée effective d'utilisation accordée.**
- **DE DECIDER de fixer à la somme forfaitaire de 20 € par jour d'occupation la redevance due par les cirques et les foires, quelque soit la durée d'occupation.**
- **DE DECIDER de fixer le tarif d'occupation pour les marchés à 1,50€ le mètre linéaire pour les habituels (présents sur toute la saison) et à 2€ le mètre linéaire pour les occasionnels.**
- **DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour fixer individuellement la durée de l'autorisation d'occupation en fonction de l'intérêt public.**
- **DE CHARGER Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 3 : Autorisation d'effectuer des demandes de subvention dans le cadre du projet de mise aux normes d'accessibilité et de rénovation de la halte garderie Les Mistouflets

M. Liéveaux rappelle que cette dépense a été prévue au budget.

M. Vallier précise que seules les dépenses ont été prévues et que les recettes viendront en plus.

M. Calvez demande si des entreprises locales seront contactées ?

M. le Maire annonce que les entreprises locales ont été contactées et seront retenues si leurs tarifs restent raisonnables.

M. le Maire informe le conseil que les demandes de subventions doivent être présentées à la conférence territoriale.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement des portes fenêtres existantes, pose en rénovation	9 349 €	Conseil Général de l'Isère via la maison du territoire (base 35% montant HT)	3 272 €
		Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère	4 207 €
		Commune de Gresse-en-Vercors	3 740 €
TOTAL DEPENSES HT	9 349 €		
TOTAL DEPENSES TTC	11 219 €	TOTAL RECETTES TTC	11 219 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention

Adopté à l'unanimité.

Délibération N° 4: Autorisation d'effectuer des demandes de subvention dans le cadre du projet de rénovation et de mise en sécurité de l'église.

L'église de la commune située au début de la route du Grand Veymont au centre du village présente plusieurs problèmes de vétusté de nature à générer un risque pour la sécurité des personnes. En effet :

- ❖ Le corps de chauffe du générateur du bâtiment est fissuré. Un risque d'intoxication au monoxyde de carbone a été soulevé par le prestataire en charge de l'entretien de l'installation. Le rapport d'intervention mentionnant ce risque est annexé ci-dessous.
- ❖ Les plaques de zinc qui recouvrent les cadrans au sommet de l'église sont abimées et plusieurs plaques ont déjà été arrachées par des coups de vents. Il a fallu intervenir en urgence pour enlever les morceaux qui menaçaient de tomber sur la route en contrebas. Le bois est par endroit désormais exposé aux intempéries.
- ❖ Les cadrans de l'église sont en très mauvais état, 3 sur 4 ne fonctionnent plus et des pièces des cadrans se détachent et doivent être régulièrement enlevées pour éviter toute chute sur la voie publique. Le rapport d'intervention mentionnant le mauvais état des cadrans est annexé ci-dessous.
- ❖ Le porche de l'Eglise est en mauvais état et doit être restauré.

M. Le Maire nous informe qu'il a eu connaissance récemment d'une éventuelle participation financière de la Paroisse et du Diocèse pour le corps de chauffe.

M. Gilles CALVEZ demande si on ne peut pas se renseigner auprès de l'assurance pour les plaques de zinc, car les dégâts sont de nature météorologique. Ainsi que pour le porche qui a été abîmé par un chasse-neige.

M. Le Maire répond que pour le porche les demandes aux assurances sont en cours et que pour la toiture de l'église, les assurances seront contactées.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Remise en état des cadrans	8 025 €	Conseil Départemental de l'Isère (base 35% montant HT)	10 479 €
Remplacement du générateur	15 801 €	Commune de Gresse-en-Vercors	25 448 €
Remise en état du porche	2 100,00 €		
Réfection de la toiture (en attente devis, estimation)	10 000 €		
TOTAL DEPENSES HT	29 939 €	TOTAL RECETTES TTC	35 927 €
TOTAL DEPENSES TTC	35 927 €		

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE CHARGER Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, de la paroisse et du diocèse de l'Isère.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 5: Approbation du plan de financement détaillé pour le projet Développement du site éco-touristique innovant de l'Odysée Verte Vercors Trièves pour les demandes de subventions.

Le Conseil municipal a délibéré lors de la séance du 6 janvier 2015 pour autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, auprès de la Région Rhône Alpes, auprès du Conseil Général de l'Isère et auprès d'EDF dans le cadre du projet de dynamisation de l'Odysée Verte. A la demande des financeurs et afin de valider les demandes de subventions déposées, il convient cependant de préciser le plan de financement de ce projet.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2015-04 du 6 janvier 2015 relative à l'autorisation d'effectuer des demandes de subvention dans le cadre du projet de dynamique de développement de l'Odysée Verte,

Considérant la nécessité de préciser le plan de financement de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le plan de financement suivant :

AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES / OBTENUES

ETAT via la DETR 2015	22 237 €	22 %
CDDRA Alpes Sud Isère	30 750 €	30 %
Conseil Départemental via le CDD Vercors	28 750 €	28 %
Autofinancement	20 763 €	20 %
TOTAL	102 500 €	100 %

M. Franck GRABIAS s'interroge sur le fait qu'on engage des subventions, donc de l'argent public, dans une activité privée.

M. Michel PECOUL répond que le gérant tient à son projet qu'il le gère avec passion et que plus il fait de bénéfice c'est autant mieux pour la commune.

M. LIEVEAUX souligne que les loyers perçus sont plafonnées à 10 000 euros, confirmation donnée par me le Maire après vérification du contrat.

M. Le Maire rappelle à ce sujet le système de loyer de l'Odysée Verte":

Loyer annuel fixe : 5000,00€ HT par an et un loyer mobile de 5% sur le Chiffre d'affaire.

Le tout ne doit pas dépasser les 10 000,00€ par an de versement à la commune.

M. Gilles CALVEZ demande des précisions sur le mot " dynamisation ", concrètement qu'est-ce que cet argent va permettre ?

M. Le Maire répond :

- ❖ Accessibilité en véhicule à pied, aire de retournement.
- ❖ Estrade en bois mobile.
- ❖ Augmentation de la durée du parcours.
- ❖ Une seconde toilette sèche.
- ❖ Plate-forme info, traduction en Anglais.
- ❖ Création événements dédiés.
- ❖ Adapté le site au retour des clients.

Tout ceci doit permettre à terme d'augmenter la fréquentation - Objectif 10 000 pers/An
L'odyssée Verte pourrait aussi faire parti intégrante du Balcon à 3 niveaux.

M. Le Maire demande maintenant de revenir au cœur de la délibération à savoir le plan de financement.

Contre 3 : M. CALVEZ-LIEVAUT-GRABIAS

Abstention 3 : Mme NOUEN - M. COTTE - MARTIN

Pour 5.

Délibération N° 6: Désignation des délégués communaux auprès du Parc Naturel Régional du Vercors, des délégués communaux auprès de l'association Gresse en Vercors Animation, des délégués communaux auprès du syndicat de télévision du Serpaton.

Suite à la démission de l'ancien 3^{ème} adjoint en charge du tourisme et la nomination d'un nouvel adjoint, il convient de délibérer de nouveau sur certaines désignations de délégués votées en avril 2014 :

Désignation du titulaire au Parc Naturel Régional du Vercors, Mme DULLIN Marie-Claude restant suppléante,

Désignation d'un des deux représentants auprès de l'association Gresse en Vercors Animation, M. LIEVEAUX Jean-Paul ayant démissionné,

Par ailleurs, il convient à la demande des deux délégués en titre de redésigner le titulaire et le suppléant auprès du Syndicat intercommunal de télévision du Serpaton.

M. Le Maire si tout le monde est d'accord pour un vote à main levée. Oui

Pour le Parc Naturel M. PECOUL candidat unique.

Vote :

- abstention : 3 (M. CALVEZ - GRABIAS – PECOUL)
- Pour : 8.

Pour GEVA, M. LIEVEAUX annonce sa démission de responsable commune auprès de GEVA.

M. PECOUL intervient et pense que cette décision fait suite à une discussion animée qu'il a eue avec M. LIEVEAUX pour sa participation au Comité de pilotage pour l'anniversaire de la station.

Un débat s'engage entre les deux personnes, ou il ressort que M. LIEVEAUX reste sur sa position concernant GEVA. Mr LIEVEAUX confirme sa démission de délégué de la commune auprès de Geva, mais confirme son maintien et son implication au bureau de l'association à titre personnel.

M. Le Maire précise que l'important c'est l'intérêt de la commune et qu'il nous faut maintenant élire les deux représentants au sein de GEVA.

M. Christian GODEAU et M. Michel-Pierre PECOUL candidats.

Vote :

- Pour : 11

Les délibérations étant toutes votées, le conseil passe maintenant aux points d'informations :

- **Distribution du Gresse Info** : M. CALVEZ demande si on ne pourrait pas diffuser ce journal uniquement par Internet. M. MARTIN précise que dans une commune il y aura toujours des personnes âgées qui ne maîtrisent pas l'informatique. Mais que l'on demande aux habitants qui préfère la distribution papier ou par mail et ainsi limiter les impressions et distributions du Gresse Info. M. Le Maire annonce que l'idée sera retenue.

- **Journée du 8 mai 1945** : la cérémonie sera célébrée sur la place du village et à l'issue un pot de l'amitié sera offert par la commune. A charge à M. GODEAU de prévoir la sonorisation et une présence militaire.

- M. Le Maire informe que M. JULLIARD n'est plus **président de l'ASA la Bâtie** et est remplacé par M. CHEVALLIER CHAMBET.

- M. GRABIAS annonce que pour le **ski de fond** la saison 2014/2015 a été une excellente saison.

- **Point AFP** :

"Franck Grabias, délégué de la commune à l'AFP et Président de cette structure indique qu'il a participé à une réunion de conciliation à la DDT le 4 mai 2015 en présence des 2 groupements ayant répondu à l'appel à candidature pour l'alpage du Serpaton, de la Fédération des Alpes de l'Isère, de M. Claret vice-président de l'AFP et de fonctionnaires de la DDT. Plusieurs solutions ont été exposées pour l'attribution de l'alpage au cours de cette réunion. L'AFP a notamment proposé une solution de compromis afin d'exclure le moins d'éleveurs possibles en créant un nouveau groupement qui serait une fusion des 2 en concurrence. Cette solution a été rejetée par l'administration qui propose de reconduire le groupement Bas Dauphiné, groupement non retenu par l'AFP.

En conclusion Franck Grabias rappelle qu'après 2 lettres recommandées adressées à ce groupement, les clefs du chalet n'ont toujours pas été restituées à la Mairie alors que le bail est échu depuis le 30 octobre 2014, que la réponse faite par ce groupement ne correspondait pas au cahier des charges et que le Préfet risque de devoir exercer sa tutelle pour que des bêtes montent cet été. Une nouvelle réunion de travail est prévue le 7 mai à la DDT."

- **point SIEHVG**

M. CALVEZ informe le conseil : *Qu'il est allé le 08 avril à la réunion de clôture du SIEHVG - syndicat intercommunal d'électrification de la haute vallée de la Gresse. A l'ordre du jour vote du compte administratif 2014, vote du compte de gestion 2014, et répartition de l'actif du passif et de la trésorerie. A savoir que l'arrêt de ce syndicat dûment remplacé par le SEDI s'est fait en 2012. En conclusion de cette réunion : Part de trésorerie récupérée par notre commune : 8821,41 Euros, sur un totale de 32 726,75 et en plus d'autre part 938,00 euros à récupérer auprès de la Saint Martin de la Cluze. D'autre part du matériel reste disponible à titre gracieux si nous souhaitons faire des aménagements d'éclairage public.*

- commission Espaces naturels

M. Le Maire précise que nous sommes en attente d'un système de gestion de nos forêts. A ce sujet M. Le Maire annonce qu'il créera une commission des espaces naturels. Cette commission sera composée d'un Président - Le Maire, et de représentants de :

- La forêt
- La chasse
- La pêche
- Le Parc Naturel du vercors
- Et d'autres extérieurs au conseil.

M. LIEVEAUX demande si la commission PLU existera toujours.

M. VALLIER répond que oui bien sûr, mais que le PLU doit être remis en bonnes formes pour être validé.

A 22h15 M. Le Maire lève la séance de ce Conseil Municipal du Mardi 5 Mai 2015.


Alain ROUBANZ

